

1. Waldspurger + Bühlmann SA s'engage, pour autant qu'aucun cas d'exclusion n'existe, et pour les produits neufs livrés par elle-même de réparer ou de remplacer sans frais durant la période de garantie les matériaux reconnus défectueux, les malfaçons de construction ou les défauts d'exécution endommagés ou devenus inutilisables. La garantie n'existe que si le défaut est constaté existant avant et à l'instant de la livraison du produit neuf et certifié être un défaut du produit. Les pièces ou organes nécessaires à la remise en état ou au remplacement de livraison seront prises sur la chaîne de production en cours. Exécution spéciales peuvent à la rigueur différer en qualité et couleur. Les remplacements de livraison sont limités en valeur dans le cadre du prix d'achat d'origine dont la valeur sera prise en compte pour la livraison remplacée. La livraison de remplacement correspond en valeur au prix de la livraison refusée.
2. Waldspurger + Bühlmann SA accorde sur les pièces produits par elle-même et pour autant que rien d'autre ne soit stipulé, **une garantie de 3 ans**. Elle commence le jour de livraison à l'utilisateur ou au plus tard 30 jours après la livraison départ usine. Le remplacement de pièces rechange ne rallonge pas la période de garantie. Des réparations hors garantie sont couvertes 1 année. (ne que les pièces réparés ou remplacés) Dans tous les cas, celle-ci s'éteint 5 ans après la livraison des produits par l'usine. (Délai d'exclusion). **Pour les produits de sous-traitants, (comme chauffages, climatisations, produits commerciaux, véhicules) les garanties respectives des Importateurs Suisses sont les seules valables.**
3. Waldspurger + Bühlmann SA n'accorde la garantie qu'avec l'original de facture et la date d'achat du produit fourni et si le défaut est exprimé en détail.
4. La condition d'acceptation de quelconque droit à la garantie par Waldspurger + Bühlmann SA est l'information instantanée de l'intervention/réparation à Waldspurger + Bühlmann SA. D'autre part s'appliquent sous réserve les consignes suivantes sur les défauts cachés du Code des Obligations Suisse.
5. L'utilisateur est tenu de faire réparer toute défectuosité par Waldspurger + Bühlmann SA, respectivement par son Agent. Pour l'élimination de défectuosités reconnues, le produit sera par le choix de Waldspurger + Bühlmann SA remis en état ou remplacé par un produit sans faille de même valeur. Waldspurger + Bühlmann SA prend sa charge les frais de réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Pour les remises en état de pièces de rechange avec l'accord de Waldspurger + Bühlmann SA mais pas dans ses propres ateliers, Waldspurger + Bühlmann SA rembourse par heure le taux horaire défini par les tableaux de taux en vigueur. Le calcul du temps nécessaire pour le dédommagement de la réparation s'opère selon les tables de temps de Waldspurger + Bühlmann SA et de ses fournisseurs. Pour les déplacements, frais de transport, expédition et frais de douane etc., un remboursement n'est possible que lors de cas exceptionnels et avec l'accord préalable de notre part.
6. D'autres droits à l'encontre de Waldspurger + Bühlmann SA sont exclus, en particulier des dédommagements ou l'annulation du contrat.
7. L'utilisateur et/ou l'Agent n'ont aucun droit de retenir les paiements sous le prétexte d'être au bénéfice d'un avoir en garantie.
8. Une garantie de Waldspurger + Bühlmann SA n'existe pas:
 - a. Pour les dégâts suite à une catastrophe, influences naturelles extrêmes, montage et/ou mise en service non conforme, entretien hors connaissances, réparation non professionnelle, mauvaise et inappropriée utilisation, exagération des capacités, le mépris d'application des conditions de mise en service ou l'usure naturelle et l'apparition de vieillissement.
 - b. En cas de dégâts à des produits sur lesquels des modifications et/ou réparations furent exécutées sans autorisation écrite de Waldspurger + Bühlmann SA.
 - c. Si l'intervention s'avère démesurée pour l'incident afin d'en limiter le coût.
 - d. En cas d'usure par utilisation normale. Pièces d'usure.
 - e. Par l'utilisation d'engins complémentaires non reconnus par écrit par Waldspurger + Bühlmann SA dans le manuel d'utilisation.
 - f. Si d'autres pièces que celles d'origine sont montées.